

La sécurité euro-méditerranéenne

MÉMOIRE DE GÉOPOLITIQUE

du

Lieutenant-Colonel KHETTAB A.

ALGERIE

Dans le cadre du séminaire de Géopolitique

“L’Europe en construction:défense et sécurité ”

Table de matière

Introduction

1ère Partie : Géopolitique de la Méditerranée

1-1/ La méditerranée occidentale

1-11/ Le Maghreb

1-2/ La méditerranée orientale

1-21/ La Turquie

1-22/ Le conflit arabo-israélien

1-3/ La méditerranée et les Etats-Unis

2^{ème} Partie : Coopération Union Européenne-Maghreb

2-1/ Coopération économique

2-2/ Coopération technique et industrielle

3^{ème} Partie : La sécurité en Méditerranée

3-1/ Défis sécuritaires en Méditerranée

~ défis à long terme

~ impact et conséquences de la dégradation de
l'environnement dans le bassin méditerranéen

3-2/ Conséquences politiques et sécuritaires de la
mondialisation

3-4/ Coopération politique et de sécurité

~ la sécurité en Méditerranée

~ perceptions de la sécurité dans la rive sud
position des pays de la rive sud vis à vis des Euro-
forces

~ perceptions de la sécurité dans la rive nord

~ concept de sécurité et mesures de confiance

INTRODUCTION

La Méditerranée, appelée en arabe « Mer blanche médiane » de sa position de mer au milieu des terres. Considérée pendant des siècles comme le centre du monde, elle a toujours constitué une zone de confrontation et un carrefour d'échanges

Paul Balta¹ écrivait à son sujet « Mer de toutes les migrations, de tous les métissages en dépit de fortes affirmations identitaires- elle est aussi ... une grande accoucheuse de civilisations ».

Cet espace de trois (03) millions de kilomètres carrés, étroit car sa largeur ne dépasse guère les huit cents (800) kilomètres est le berceau des civilisations.

Le bassin Méditerranéen a connu :

- La civilisation Greco-romaine
- La civilisation Chrétienne
- La civilisation Arabo-musulmane

Les relations civilisationnelles et les échanges ont enrichi mutuellement les mondes occidental et oriental malgré les confrontations.

La nahda (renaissance) de la société arabo-musulmane a eu un effet bénéfique pour la renaissance européenne.

Cet espace civilisationnel déchiré par de multiples conflits et menaces qui pèsent sur l'ensemble du bassin où les trois (03) religions monothéistes se rencontrent et se côtoient est à prendre en charge avec le sérieux et l'attention qu'il mérite de la part des riverains et de la communauté internationale. Les grandes puissances ou pays

Ces facteurs peuvent être à l'origine de déséquilibres et favoriser l'instabilité et l'insécurité.

L'espace méditerranéen a été délaissé durant un certain temps jusqu'aux évènements récents :

- intensification du conflit Israélo-Palestinien
- guerre du Golfe et ses conséquences
- et particulièrement depuis les évènements du 11 septembre 2001

La Méditerranée, et au gré de l'actualité est devenue une zone d'influence des Etats Unis d'Amérique, espace où la présence de la sixième flotte est permanente. Berceau de la civilisation moderne pendant plusieurs millénaires et carrefour d'échanges, elle acquiert une singularité stratégique sur les plans politique et économique. Marie Lucy Dumas ² « Mer méditerranée, lieu hautement historique et culturel a été un laboratoire de relations internationales depuis les années 50 suivant les axes est-ouest et nord-sud. Ce qui fait d'elle un lieu de convergences et d'interdépendances ».

Le corridor maritime qu'est la Méditerranée assure un flux économique représentant une part importante de matières énergétiques (en annexe A carte d'illustration du transport maritime et transport par pipe du pétrole et gaz) . A titre d'exemple signalons que :

- 310 navires par jour traversent le détroit de Gibraltar dans les deux sens
- elle assure un trafic commercial dans les deux sens représentant 2000 navires présent soit 1/6 du trafic mondial
- 90 navires par jours traversent le canal de Suez.

L'Europe n'a commencé à développer une politique méditerranéenne qu'au début des années quatre-vingt-dix d'une part pour des raisons tactiques et d'autre part pour des raisons symboliques à travers le projet de partenariat euro-méditerranéen.

- un volet social, culturel et humain

En ces moments et depuis les événements du 11 septembre 2001, la situation et la conception de sécurité en Europe et à travers le monde est devenue à la fois complexe et très difficile.

En effet la conception de sécurité actuellement dépasse de très loin celle des années de la guerre froide et comprend les aspects politiques, diplomatiques, économiques et même culturels.

Dans la situation actuelle, en période de mondialisation (globalisation), les frontières géographiques perdent leurs effets protecteurs et la conception de la sécurité ou de la politique sécuritaire devient multilatérales et doit être conçue dans un espace élargie à l'ensemble du bassin méditerranéen. Il y va de la stabilité et prospérité de l'ensemble des riverains.

Cette objectif de stabilité et sécurité élargie nous emmène à « régionaliser » le bassin méditerranéen en :

- une sous région occidentale (méditerranée occidentale)
- une sous région orientale (méditerranée orientale)
- une sous région centrale (mer Adriatique)

Ces trois sous ensembles nous permettent d'axer une réflexion en matière de coopération sécuritaire par région ayant des spécificités particulières.

Dans cette étude la réflexion sera axée sur la partie occidentale de la Méditerranée et portera sur :

- Quelle menace réelle du point de vue sécurité dans son sens large du terme, représente les pays de la rive sud du bassin méditerranéen pour l'union européenne.
- Quelle est la position / réaction des pays de l'union européenne vis à vis

de la situation des pays de la rive sud

1^{ère} Partie :Géopolitique de la Méditerranée

1-1/ LA MEDITERRANEE OCCIDENTALE

En méditerranée occidentale une communauté d'intérêts de l'ensemble des pays existe, ce qui est facteur favorisant pour une convergence de réflexion et d'approche sur les problèmes.

Les pays riverains de la méditerranée occidentale ont connu à travers leurs histoires des brassages de populations et de culture ainsi qu'un entrecroisement de leurs histoires à travers des siècles.

Les préoccupations des pays de l'arc latin (Espagne, France, Italie) ainsi que celles des pays du Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie) se rejoignent et se recourent, ce qui pourrait favoriser la concertation et le dialogue en vue de recherche de solutions aux problèmes du bassin occidentale.

La stabilité et la sécurité dans le bassin occidental passent par un établissement de confiance, de solidarité et de liens forts qui mèneraient au développement à long terme permettant par la même à fixer les populations et atteindre un des objectifs des Etats Européens (diminution de la masse de migration).

Sur ce point particulier la France et l'Algérie pourraient jouer un rôle moteur dans la promotion de cette coopération et ce de part leurs positions géographiques.

En unissant les efforts de part et d'autre, on peut créer des structures de dialogues, de concertation et de coopération partenariale.

Dans sa présentation géopolitique « les lieux de la méditerranée » Marie Lucy Dumas a dit « Le Maghreb regarde vers l'Europe pour ce qui est de l'économie, de l'immigration, des liens scientifiques et politiques, de la formation des élites³ ».

L'intérêt de l'Europe dans cet espace de la méditerranée est de promouvoir un

partenariat économique fort par investissement générateur d'emplois et de richesses car les difficultés sont communes à des degrés plus ou moins différents et ce qu'elles soient démographiques, financières ou culturelles.

Les trois pays du Maghreb ont essayé de se moderniser, d'assainir leur économie et recherchent les voies de sortie du sous développement, ce qui a bouleversé leurs structures traditionnelles en créant des fractures sociales et culturelles entre les élites et les populations engendrant des tensions sociales fortes récupérées par la mouvance intégriste avec une capacité de nuisance, d'exploitation des malheurs et de récupération du mécontentement populaire.

Ce partenariat au sein du bassin occidental doit être un prolongement du processus de Barcelone avec des objectifs d'en faire un bassin de stabilité pouvant devenir un exemple à imiter pour les bassins central et oriental.

En effet cet objectif ne date pas de 1995 mais à des années où le monde était vivant en période de guerre froide (en annexe les différentes tentatives d'instaurer un dialogue pour la sécurité et la stabilité en méditerranée).

1-1.1/ le Maghreb :

Une grande partie de l'histoire du Maghreb celle qui précède la présence française est trop souvent occultée voir simplifiée. Elle restreint aussi ses origines à la seule composante arabo-musulmane Le Maghreb est avant tout, une terre d'invasion qui aux fils des siècles a enrichi et façonné son héritage ethnique culturel et même religieux. Peuplé à l'origine par des berbères dont la présence s'étendait vraisemblablement des rives de l'Atlantique aux confins de l'Égypte actuelle.

Les berbères ont subi un métissage culturel et sont localisés au Maroc dans l'Atlas et le Rif, en Algérie en Kabylie, dans les Aurès et au Mzab (Guardaia), en Tunisie,

Le Maghreb a été romanisé le long de la période allant de l'an 1 à l'an 429 avant de connaître l'invasion des Vandales et la conquête Byzantine.

Après l'avènement de l'Islam en l'an 647 le Maghreb a connu plusieurs dynasties musulmanes dont le rayonnement s'étendra du Sahel en Andalousie. C'est au cours de cette période que le Maghreb connaîtra des périodes d'union dont la plus marquante est celle vécue sous le règne des Almohades de l'an 1121 à l'an 1235.

C'est à partir du quinzième siècle que le Maghreb a commencé à connaître le déclin à cause de luttes tribales, d'une dépendance économique et de guerres internes. Cette affaiblissement a ouvert la voie aux menaces d'occupation des Espagnols. Pour pallier à ces menaces il fut fait appel aux Ottomans qui s'implantèrent en Algérie et en Tunisie au seizième siècle.

La France entamera la colonisation du Maghreb par le débarquement de ses forces en 1830 sur la cote de Sidi-Fredj près d'Alger pour mettre la Tunisie sous protectorat en 1881 et le Maroc en 1912.

1-2/La Méditerranée orientale

1-2.1/ La Turquie

La géopolitique de la Méditerranée orientale ne peut être abordée sans évoquer le conflit Israélo-Palestinien ou Israélo-arabe ainsi que le cas de la Turquie, membre de l'OTAN, pays musulman et allié d'Israël avec lequel il forme un axe stratégique sur lequel s'appuie la politique américaine pour la région du proche, Moyen-Orient et de l'Eurasie.

La Turquie se trouve géographiquement dans la rive nord de la Méditerranée, mais elle ressemble d'un point de vue économique et démographique aux pays du sud de

la méditerranée à la différence qu'elle n'a pas été soumise à la domination coloniale

Azerbaïdjan au large de Bakou. Il est intéressant de noter que ces nouveaux Etats pétroliers sont des états Turcophones.

Leurs liens avec la Turquie pourraient se développer maintenant que la main de fer de l'empire Russe est ébranlée.

Les nouvelles relations tissées avec la Turquie ne se limitent pas à la dimension culturelle mais concernent aussi le domaine énergétique.

L'atout majeur de la Turquie est son alliance à la puissance mondiale dominante que sont les Etats Unis d'Amérique qui veilleront à empêcher tout rapprochement de ces pays avec l'Iran pour une éventuelle construction d'oléoducs, tout en favorisant une voie d'évacuation via le golfe d'Alexandrette sur la Méditerranée. Il est nécessaire de noter au passage le litige avec la Syrie sur Alexandrette depuis 1939. Cette voie d'évacuation de pétrole des pays riverains de la Caspienne n'est pas facile à réaliser pour des raisons techniques liées au relief et à la présence de la minorité Kurde qui aspire à un Kurdistan unifié et indépendant. La Turquie forte de son appartenance à l'OTAN depuis 1949, cherche à s'associer à l'Union Européenne (l'examen de sa candidature a été différée à fin 2004).

La Turquie bien que membre de l'organisation des pays musulmans affirme sa laïcité constitutionnelle depuis plus de soixante dix ans.

La Turquie dans laquelle existait le lien entre Islam et Etat jusqu'aux années vingt s'est détournée de son histoire pour une occidentalisation sous l'égide de Mustapha Kamel Attaturck. L'effondrement de l'empire Ottoman après la première guerre mondiale a favorisé la mutation de la Turquie vers une occidentalisation.

Les Anglais ont été les premiers à jouer la carte du mouvement national arabe contre l'empire Ottoman qui s'était allié aux Allemands dans leur poussée vers le moyen orient et le golfe persique .

L'ambition Anglaise d'établir une liaison rapide avec l'océan Indien passait par le

Cette donne se trouve aujourd'hui bouleversé par une montée de l'islamisme en Turquie ou l'armée se porte garante de la laïcité de la société.

Menaces de la stabilité en Méditerranée Orientale :

Des revirements dans la zone ne sont pas à exclure comme conséquence de la probable (actuelle) deuxième guerre du golfe sur les plans de :

- la forte poussée de l'islamisme en Turquie
- le problème des Kurdes séparatistes

La Turquie qui n'a aucune disposition à admettre la naissance d'un état Kurde à ses frontières sera confronté à la réaction de l'Europe occidentale à laquelle elle cherche à adhérer.

Si le monde occidental redoute une islamisation de la Turquie et une probable rupture avec l'occident et une réconciliation avec le monde arabe, ce dernier redoute quant à lui l'axe stratégique Turco-Israélien.

La Syrie considère la région d'Alexandrette comme une partie de son territoire que les Français avaient cédés à la Turquie en 1939, dans le but de la détourner de son éventuelle alliance avec l'Allemagne.

La Turquie reste une force militaire dans la zone et détient des atouts sur lesquels elle peut s'appuyer comme le contrôle des cours des fleuves l'Euphrate et du Tigre avec son projet de construction de grands barrages afin de priver la Syrie et l'Irak de quantités d'eau nécessaires. Mais la Turquie reste aussi confrontée au problème Chypriote qui la maintient en situation de contentieux permanent avec la Grèce membre de l'Union Européenne et de l'OTAN. Donc si l'on considère cet ensemble de faits, tout en écartant les problèmes des Balkans qui d'une manière ou d'une autre intéressent la Turquie et dans lesquels elle a adopté un profil effacé, l'on déduit que dans l'espace de la méditerranée orientale les risques majeurs de

occidentale malgré sa situation géographique et son poids démographique. Cette position a favorisé l'axe Turquie-Israel motivé par :

- ennemi commun la Syrie (cas d'Alexandrette, problème d'eau de l'Euphrate et Tigre ainsi que le soutien des Kurdes PKK en territoires Syrien)
- alliance Américano-Israélienne : moyen de pression sur la Turquie.

1-2.2/ Genèse du conflit Israëlo-Palestinien

L'évolution de la situation au Proche-Orient est vitale pour les relations arabo-européennes compte tenu des répercussions sur la sécurité et la stabilité dans la région. Cette stabilité qui favoriserait le progrès et le développement d'un ensemble vaste et géographiquement proche de l'Europe et ou cette dernière compte des intérêts très important.

Si la conférence de Madrid en 1991, a nourri des espoirs de parvenir à une solution négociée du problème, ces derniers se sont évaporés avec les derniers revirements de l'Etat Israélien et surtout depuis les évènements du onze septembre 2001.

L'effondrement des chances de paix au Proche-Orient et la nouvelle guerre du golfe peuvent embraser à court ou long terme toute la région.

Cette situation d'effondrement des chances de parvenir à une solution réside dans le fait qu'un Etat partie du conflit se plaçait et se place de tout temps au dessus de la loi sans compte à rendre à la communauté internationale et ses organes (conseil de sécurité et assemblée générale de l'ONU). Fort du soutien inébranlable de la part de la puissance mondiale et hégémonique, l'Etat d'Israël pratique une politique d'atteinte aux droits de l'homme et d'extermination du peuple qu'il a colonisé au fil

L'Etat Israélien fort du soutien Américain et de son impunité sur le plan international a rejeté l'initiative en cherchant à perdurer l'état du fait accompli et exploitant à son profit une conjoncture internationale née de la suite des événements du onze septembre 2001.

Pour contrer la position Américaine acquise aux thèses et visions Israéliennes, l'Europe de sa part sa proximité géographique et son intérêt dans la stabilité de la région et du bassin Méditerranéen, peut jouer un rôle primordial dans le rapprochement des protagonistes et la relance d'une solution négociée.

La sécurité du monde arabe, la sécurité en Méditerranée et la sécurité Européenne sont indissociable. Seule une paix juste et durable peut garantir une sécurité en Europe. Conscientes de cela, les présidences européennes successives ont œuvrées lors de toutes les réunions et conférences à mettre fin au conflit mais se sont toujours heurtés à la politique expansionniste et agressive d'Israël qui refuse toute légalité internationale. Dans le cadre du processus de Barcelone, Israël a tout en refusant le lien entre le partenariat euro-méditerranéen et le processus de paix tenté d'utiliser l'initiative de Barcelone comme moyen de normalisation de ses relations politiques et économiques avec les Etats Arabes (Méditerranéens et autres) à travers la mise en pratique d'un partenariat économique et social, outrepassant le partenariat politique et sécuritaire⁴. En effet, un des objectifs recherchés était l'ouverture des frontières des pays avec lesquels il a signé des conventions de paix ou ceux qui lui ont ouverts les portes d'une manière déclarée ou non déclarée⁵ sous la pression des Américains.

1-3/Les USA et le Maghreb :

Les relations entre les riverains de la méditerranée et les Etats unis sont anciennes

Ces relations commerciales furent renforcées par des missions évangéliques puis par des missions d'explorations énergétiques notamment dans l'ancien empire ottoman.

La coopération se renforça avec les pays pétroliers indépendants (Arabie saoudite..)

Les USA commencèrent à s'intéresser aux questions soulevées par les territoires sous tutelle des européens et par conséquent aux questions de décolonisation .

Durant leur présence en Afrique du nord (débarquement de 1942) ils soutinrent les sentiments nationalistes des populations locales .

Après la victoire de 1945 sur les nazis, les USA n'ont cessé de soutenir la décolonisation et de contenir l'expansionnisme soviétique dans la région. Sa politique fut constante jusqu'aux années 60 dans la région , mais elle changea dès que des régimes bassistes en Irak et Syrie ,nassérien en Egypte ont pris les pouvoirs.

Les USA qui avaient accueilli la création d'Israël avec réserve pour ne pas déstabiliser la région du proche-orient changèrent d'attitude pour devenir son alliée en 1967 et c'est en 1973 que les USA le firent pivot de la politique USA de sécurité et de containment au proche orient⁶.

La chute de l'URSS , la guerre du golfe, permirent aux USA de se déployer comme unique superpuissance dans la région , omniprésente en méditerranée et au proche orient ils semblent être devenues incontournables et cherchent des relations exclusives.

Gardiens et maîtres du golfe, ils veulent aussi rester l'unique chef d'orchestre dans le processus de paix israélo-arabe et développant des initiatives de développement économique MENA ainsi que le dialogue en matière de sécurité dans le cadre de l'OTAN et cherchant à poursuivre des relations bilatérales privilégiées avec les riverains du sud (sauf avec la Libye).

2^{ème} Partie : COOPERATION UNION EUROPEENNE - MAGHREB

2.1 : Coopération économique

La coopération entre les pays maghrébins et les pays de l'union européenne a commencé en fait dès 1957 date de signature du traité de Rome en ce qui concerne le Maroc et la Tunisie liées par des conventions économiques à la communauté européenne.

Dès le début des années 60, les trois pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie) ont entamés des démarches individuelles pour négocier et conclure des accords globaux.

Une tentative en 1964 pour créer un comité consultatif maghrébin afin de coordonner une démarche de négociation en bloc avait échoué.

~ Algérie : les démarches de négociations entamées en 1962 ont été repoussés à 1972 pour aboutir en 1976 à la signature d'un accord de coopération.

~ Maroc : a entamé les négociations en 1963 qui n'aboutiront qu'en 1969 à un accord quinquennal porté exclusivement sur le volet commercial. L'accord ne fut signé qu'en 1976

~ Tunisie : premier pays à avoir signé un accord de coopération en 1976.

A compter de 1972 lors du sommet des pays de la communauté européenne à Paris a été prise la décision d'une perspective nouvelle dans la coopération avec les riverains du bassin sud de la méditerranée.

En Avril 1976 ont été signés trois accords de coopération avec l'Algérie, la Tunisie et le Maroc pour une durée indéterminée. Des protocoles financiers sont signés entre 1976/1991 pour favoriser des actions de développement dans les pays du Maghreb

A partir de novembre 1995 et du lancement du processus de Barcelone, les pays de l'Union Européenne et ceux du pourtour de la rive sud du bassin méditerranéen ont instaurés un partenariat euro-méditerranéen.

Cette initiative du processus de Barcelone visait l'instauration d'un espace commun de stabilité et de paix avec construction d'une zone de prospérité et de développement ainsi que d'échanges culturels et humains entre riverains ayant connus des brassages culturels et civilisationnels à travers leur histoire commune.

Les pays du Maghreb qui avaient lancé le projet de construction de l'Union du Maghreb Arabe en marge du sommet arabe à Zéralda (juin 1988) près d'Alger et dont le traité de naissance a été signé en février 1989 à Marrakech⁷ ont raté une deuxième fois le rendez-vous de négocier en bloc uni avec l'Europe car au moment de lancement du processus de Barcelone l'UMA était en panne à cause du problème du Sahara Occidental d'une part et d'autre part des événements douloureux qu'a connu l'Algérie.

Le partenariat s'est soldé par des accords bilatéraux⁸ séparés avec chacun des trois pays ayant, pour objectif de renforcer le dialogue politique et d'améliorer des relations visant à libéraliser progressivement les échanges de biens, services et capitaux. Le but recherché étant le développement de relations économiques équilibrés entre les parties.

Cette coopération socio-économique vise le développement local facteur de stabilisation permettant de fixer les populations et diminuer par la même le flux migratoire jugé à tort ou à raison comme étant une menace à la sécurité.

Malgré cela, il est nécessaire de noter que l'Union Européenne qui connaît un taux de vieillissement de sa population élevé, une espérance de vie croissante et une baisse du taux de natalité aura besoin d'une masse active pour son économie et le financement des retraites de sa population quittant le vie active.

sur des bases d'assistance financière après établissement de programmes nationaux visant à :

- ~ appui de la transition économique et visant particulièrement une mise à niveau

- du secteur privé ainsi que d'accompagnement des réformes économiques

- ~ financement d'actions assurant l'équilibre socio-économique.

- ~ favoriser l'intégration et la coopération régionale.

Dans cette perspective le programme MEDA1 a engagé une enveloppe de 1252 millions d'euros pour la période 1996/1999.

Le programme MEDA 2 porte sur une enveloppe de 5,35 milliards d'euros couvrant la période 2000/2006 et vise

- ~ appui aux réformes des institutions et infrastructures économiques

- ~ environnement et développement durable

- ~ secteur social et développement de la ressource humaine

- ~ consolidation état de droit

Les objectifs poursuivis à travers le programme MEDA II, sont :

- ~ renforcement de la stabilité politique et de démocratie

- ~ création d'une zone de libre échange entre l'Union européenne et ses partenaires à l'horizon 2010 et développement de la coopération économique

- ~ prise en compte de la dimension humaine et culturelle.

Par rapport au plan MEDAI , la nouveauté consiste en la rationalisation de procédure de prise de décision pour la programmation, de renforcement de la capacité de programmation et l'allègement des procédures de mise en œuvre. Ce programme est destiné à :

~ coopération régionale et sous régionale : développement des échanges au niveau régionale

2.2 : Coopération technique et industrielle

La méditerranée occidentale est un trait d'union entre un pôle économique et industrielle développé sur la rive nord et un ensemble maghrébin qui cherche à entreprendre un développement à la hauteur des défis auxquels il se trouve confronté et notamment sa croissance démographique.

Ces pays ayant connus un passé coloniale, se sont engagés à mener une expérience de développement dans une conjoncture internationale dominé par un climat de bipolarité. Manquant d'expérience, de savoir d'expertise, les pays du Maghreb comptaient sur la manne des ressources naturelles face à une concurrence des pays riches qui cherchaient à les maintenir sous influence. Cet état de dépendance et de manque d'expertise prospective a abouti à un échec.

Ce constat consolide la nécessité de développement d'un partenariat multiforme dans les domaines techniques et industriels pour l'intégration des économies des pays de la rive sud dans la perspective de mondialisation.

Partenariat industriel et technique

Les pays du Maghreb se sont lancés dans la voie de la modernité dès les premières années d'indépendance, mais les erreurs dans les choix économiques et de gestion ont conduits à l'asphyxie économique avec toutes ses conséquences.

Les crises économiques qui se sont succédées, la conjoncture internationale et la guerre du Golfe par-delà des fractures qu'elles ont provoqués et des incompréhensions ressentie de part et d'autres des deux rives de la Méditerranée

La coopération industrielle et le transfert de technologie peuvent et doivent jouer un rôle dans la construction de cet ensemble Méditerranéen. Le partenariat actif et direct pourrait atténuer les craintes des pays de la rive nord en matière de risque de prolifération d'armement.

Les pays de la rive sud qui ont érigés des économies basées sur la rente des ressources naturelles pour faire face aux besoins primaires de la société après l'indépendance et de mise en place d'administration se trouvent confrontés aux limites de ces choix et de leur gestion.

Les expériences menées durant les années soixante dix et consistant en la livraison d'usines clés en main ont démontré que le transfert de technologie reste la condition sine qua non pour le développement des pays de la rive sud. Ce transfert de technologie permettrait la structuration des politiques économiques dans les perspectives d'intégration à l'économie mondiale. Si les pays de la rive nord ont des craintes de sécurité, les pays de la rive sud ont des besoins de développements avec des ambitions affichées pour la stabilité de l'espace méditerranéen.

PERSPECTIVES AU SUD

Les pays de la rive sud disposent d'un potentiel scientifique et technologique non négligeable et l'on assiste à une prise de conscience au niveau politique pour la maîtrise technologique afin de préparer l'ouverture politique et économique permettant d'atténuer les effets de la mondialisation.

Les trois pays maghrébins Algérie, Maroc, Tunisie se sont lancés la création d'institutions qui coordonneraient les efforts de recherche et développement.

En Algérie : Conseil National pour la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST) avec des comités sectoriels et intersectoriels ainsi que des laboratoires et services de recherches.

En Tunisie : Secrétariat d'Etat à la Recherche Scientifique et à la Technologie

Chacun des trois pays a lancé un plan de développement scientifique et technologique mais ces ambitions nécessitent des ressources importantes auxquelles ces pays ne peuvent faire face seule avant l'échéance 2010.

Les attentes des pays maghrébins :

Les difficultés de ces pays à mettre des structures productives efficaces et compétitives face à la compétition portée par le progrès et savoir faire technique les pousse au recours à l'investissement extérieur et notamment celui de l'Union Européenne qui reste fondamental.

En effet les pays maghrébins attendent une coopération qui leur permet de créer des conditions d'attraits des investissements étrangers et la rénovation de leur capacités industrielles obsolètes. Les pays de l'Union Européenne peuvent apporter leur concours à cette volonté d'insertion dans le réseau mondial et profiter des possibilités de multiplier les efforts de Recherches et Développement à coût réduits grâce aux universitaires locaux. Le partenariat méditerranéen entre les deux rives devra briser les obstacles dressés à une circulation de technologie capable de mener à une diversification et intensification des échanges générateurs de prospérité. La création d'opportunités d'emploi réduit les mouvements migratoires jugés menaçants pour la sécurité de l'Europe.

Les Américains qui n'avait pas apprécié leurs « mise à l'écart » du sommet de Barcelone, ont lancé en 1988 une initiative économique envers les trois pays du Maghreb. Appelée « initiative Eizenstat » du nom de son initiateur Mr Stuart Eizenstat, vice secrétaire d'Etat américain aux affaires étrangères, chargé des dossiers économiques et de l'agriculture, elle mentionne les grands objectifs de son

- Le secteur privé national et international tient un rôle central dans cette coopération.
- Les gouvernements entreprendront les réformes structurelles nécessaires.

La démarche américaine est très large et les pays du Maghreb doivent développer une coopération mutuelle tout en menant des réformes économiques approfondies pour s'adapter à l'évolution économique mondiale car le développement de la rive sud ne peut se satisfaire des seules actions nord / sud.

Les expériences passées d'intégration économique entre les pays du Maghreb n'ont pas été couronnées de succès. En effet l'idée d'intégration remonte aux années 50, et la première tentative importante qu'on peut citer est la création du comité permanent consultatif maghrébin en 1964. Sa mission était de préparer l'unité économique des pays de la région. En 1983, l'Algérie et la Tunisie concluaient un traité auquel devaient se joindre la Libye et la Mauritanie et en 1984, le Maroc et la Libye annonçaient la création de l'Union Arabo Africaine. L'échec de ces projets d'intégration partielle montrait la nécessité de créer un ensemble homogène que la réconciliation de 1988, entre l'Algérie et le Maroc en marge du sommet arabe d'Alger (Zéralda) rendu possible. La naissance de l'Union du Maghreb Arabe en 1989, à Marrakech avait suscité un grand espoir, de voir les Etats du Maghreb surmonter les défis du développement économique, social et d'adopter une stratégie commune face à l'Europe et à la mondialisation. Malheureusement, après un début relativement prometteur avec mise en place des structures inter-maghrébines ainsi que le lancement de divers projets tendant à l'instauration progressive d'une zone de libre échange puis d'un marché commun, l'UMA s'est retrouvée bloquée⁹. Si l'Europe avance à grand pas, le paradoxe est inquiétant au sud qui est sur

3^{ème} Partie : La sécurité en Méditerranée

Depuis très longtemps la méditerranée a été un haut lieu de fécondités des civilisations, presque fermée elle est zone de confrontation et carrefour d'échanges importants¹⁰. Elle a connu beaucoup d'affrontements et de crises dans l'espace temps, ce qui a gravé la mémoire des peuples de la région qui se rappellent plus de ces guerres que des richesses culturelles et scientifiques qui perdurent à nos jours. Cet état de fait peut être lié à l'affrontement religieux opposant christianisme et islam dans un mouvement de conquête et reconquête de territoires qui déboucha sur une frontière entre le nord judéo-chrétien et le sud musulman permettant une coexistence pacifique pendant une période conséquente.

La division actuelle de l'espace méditerranéen se situe entre :

- Le problème résultant de la dislocation de l'ex Yougoslavie et ses conséquences sur la sécurité et stabilité
- Le problème du conflit Israélo-Palestinien et ses conséquences sur la stabilité d'une région vitale pour la communauté internationale et surtout depuis l'évaporation des espoirs de la conférence de Madrid et des accords d'Oslo
- Le différend Greco-Turque sur le problème Chypriote. Surtout si l'on prend le fait que Chypre s'apprête à rejoindre l'Union Européenne avec ses deux communautés, la Grèce membre de l'Union Européenne et une Turquie n'ayant que peu de chances de l'intégrer dans un proche avenir en raison de la fracture culturelle, religieuse, et de son poids

- menace de l'extrémisme religieux sous sa forme de terrorisme radical
- menace de crime transnationaux (trafic de drogue, d'armement, immigration clandestine, etc...)
- troubles politiques divers (renaissance de nationalisme, revendication politique minoritaire...)

Le développement d'une coopération sur de nouvelles bases dans l'espace méditerranéen doit être mené pour affirmer une appartenance à un ensemble partageant beaucoup de réalités communes et au destin commun.

L'espace méditerranéen a ses exigences de stabilité et sécurité afin de réduire les tensions qui font obstacles à son développement et à sa promotion en pole influant au delà de ses différences culturelles qui en somme représentent une richesse inestimable.

Sa vocation de carrefour d'échanges devrait être développé par le dialogue de culture et la coopération. Sur ce point particulier les riverains de la méditerranée occidentale constituée par les pays de l'arc latin (Espagne, France, Italie) et les pays du Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie) très proches géographiquement, ayant des liens forts et passé historique peuvent devenir un moteur qui véhiculeraient des espoirs de coopération et de stabilisation dans la méditerranée.

3.1/ DEFIS SECURITAIRES EN MEDITERRANEE

Si la mondialisation qui consiste à internationaliser les économies nationales déjà fortes¹¹ et la tentative d'insertion des pays en voie de développement dont la part en matière de commerce mondial ne dépasse pas les 30% a triomphé, elle a en même temps ouvert la voie à un monde multipolaire en crise.

Le nouvel ordre international préconisé s'est progressivement étiolé et n'a pas survécu à la guerre du Golfe¹²

Les conflits ont dominés la scène internationale et la plupart d'entre eux se sont déroulés dans les frontières nationales avec réveil des nationalismes qui poussent à la partition de pays entre ethnies comme un nouveau défi à la paix et à la sécurité.

Pour l'espace méditerranéen, le partenariat euro-méditerranéen représente une tentative de définir une politique de sécurité et de stabilité. L'espace méditerranéen fait face à des problèmes d'environnement sources de tensions entre Etats et qui ont une incidence directe sur la sécurité.

L'environnement est un défi majeur mondial car tout événement au bout du monde a des conséquences sur l'autre partie du monde et affectera l'avenir des autres. Dans ce domaine d'environnement aucune société ne peut se permettre de dégrader l'environnement. A titre d'exemple on peut citer l'une des matières les plus importants qui est devenue une source de conflits menaçants paix et stabilité : l'eau. Le secrétaire général de l'ONU ¹³ « si des mesures ne sont pas immédiatement prises, la situation s'aggravera à l'avenir ».

Les défis de la sécurité à long terme.

Les défis de la sécurité à long terme semblent prévisibles et contrôlables. Néanmoins, les défis auxquels nous faisons face actuellement nous donnent l'impression, de par leur urgence et complexité, d'être insurmontables. En fait, certains risques futurs semblent donc inoffensifs et de faibles conséquences, alors que d'épineux problèmes sous-jacents ont un potentiel de déstabilisation important.

La plupart de ces facteurs déstabilisants ont un rapport avec les aspects de l'environnement et l'impact du changement climatique sur les sociétés et les Etats de part et d'autre de la Méditerranée. Il s'agit de questions qui ont récemment été introduites dans l'agenda politique internationale et dont l'étude n'est toujours pas

Les problèmes, tels que le manque d'eau, la surexploitation des sols, la désertification, l'érosion du terrain ou la salinité, apparaissent comme des affaires dangereuses qui requièrent des solutions pressantes.

C'est ce qui fait qu'on ne peut percevoir l'impact de l'environnement sur la sécurité uniquement comme une caractéristique des pays du sud de la Méditerranée car si dans cette zone du monde le manque d'eau et la désertification sont des problèmes qui apparaissent comme dangereux ailleurs dans d'autres zones les problèmes liés à l'environnement sont d'ordre de pollution industrielle.

C'est la disparité des structures économiques propres et des niveaux d'industrialisation qu'il faut prendre en considération.

On peut déduire que bien que l'acte humain ait exercé une influence négative sur la nature d'un côté comme de l'autre des deux rives de la Méditerranée, le degré d'affectation a eu des effets différents. La surindustrialisation des pays de la rive nord a eu un impact direct sur l'environnement alors que la dégradation de l'environnement sur la rive sud relève plutôt plus de conditions naturelles liées au manque d'eau et d'autres phénomènes avec à un degré moindre l'activité humaine. Pour pallier aux effets de ces phénomènes de dégradation de l'environnement les partenaires méditerranéens se sont mis d'accord pour appliquer les recommandations des Nations Unies en matière de protection de l'environnement. Les problèmes liés à l'environnement peuvent avoir une influence sur les domaines économiques et par conséquent sur la politique par les manifestations de chaînes causes - effets. La stabilité de la région peut être influencée par les questions liées à l'environnement. A titre d'exemple on peut citer le cas crucial de manque d'eau qui entraîne l'érosion des sols et la désertification rendant les sols incultivables, ce qui a pour conséquences des luttes et crises sociales affectant l'environnement politique et par conséquent une instabilité de laquelle résulteraient des conflits et mouvement

professeur Brauch¹⁴ note les préoccupations et initiatives développées par les pays de l'Europe du Nord (Suède, Danemark, ...) au profit des riverains et futurs membres de l'Union Européenne.

3-2/ Conséquences politique et sécuritaire de la mondialisation

La mondialisation est un phénomène ancien malgré que certains pensent le contraire car les mouvements de marchandises, de finances et de personnes à la différence qu'aujourd'hui elle touche plusieurs domaines et à dimensions plus importantes.

Son impact n'est apparent que sur le plan économique mais ses racines et influences sont politiques du moment qu'elle englobe les relations internationales et les tensions du vingt unième siècle.

Si l'économie s'est internationalisée (mondialisation du commerce), les hommes, les pays et la démocratie sont restés enfermés dans leurs limites géographiques marquant une fracture entre pays pauvres et pays riches et parfois au sein d'une même société. Ce qui génère des tensions et menaces à la stabilité et sécurité.

La sécurité est une notion reliée au danger et à la menace, ce qui nous emmène à la définir dans un espace national interne et internationalement limité.

L'Etat doit rester le principal acteur de sécurité interne, dans le cadre d'alliance temporaire (limitée dans l'espace et le temps), conjoncturelle ou autres organisations internationales. Mais ce que l'on remarque ces dernières années c'est que la superpuissance mondiale de part les moyens humains et technologique dont elle dispose avec un budget défense croissant et qui représentant plus de 40% des dépenses militaires mondiales pour l'année 2002, forte militairement et économiquement elle tente de se dérober de ses obligations vis à vis des organismes

Les nouvelles menaces à la stabilité et sécurité (terrorisme, crimes, trafic divers etc...), ne peuvent être combattus que par une coopération internationale. La mondialisation, phénomène complexe et multidimensionnelle a une influence directe sur les conflits et son impact sur la sécurité doit être analysée non pas seulement sur le plan de l'économie mais sur des domaines tel que :

- ~ la communication
- ~ cohésion politique et sociale
- ~ criminalité transnationale
- ~ transfert technologique
- ~ terrorisme international

La mondialisation a un impact directe sur la stabilité et la sécurité par les effets suivants :

- ~ réduction des capacités des pays à assurer leur cohésion sociale par le fait de marginalisation des catégories pauvres.
- ~ incitation à l'immigration
- ~ influences des médias lourds et faible capacité des pays à les contrôler
- ~ risques de guerre civile et déstabilisation des pays faibles
- ~ risques de prolifération de commerce illicite (drogue, blanchiment d'argent etc...)

Ces facteurs influents sur la stabilité nous emmène à considérer aussi les tensions et menaces liées aux phénomènes religieux, identitaire et de dignité humaine.

Conséquences de la mondialisation dans le bassin Méditerranéen.

La mondialisation est un moyen permettant le développement et la sécurité

Conclusion :

Chaque conflit peut avoir des causes multiples que nous pouvons résumer dans le terme mondialisation dont l'une des conséquences est la réduction des capacités de contrôle des Etats faibles et l'affaiblissement de leurs forces militaires (risque de dislocation de certains pays) parallèlement au développement du monopole de la force par les pays développés.

Une des conséquences est la transformation de ces pays en bases arrière de trafics de tout genres et de terrorisme, c'est pour cela qu'il est nécessaire de renforcer la prévention de crises et conflits par un renforcement des institutions étatiques garantes de la stabilité dans le respect des droits de l'homme.

3-3/ Coopération politique et de sécurité

3-31/ Sécurité en Méditerranée

Pour les pays Européens, leur stabilité et bien être sont liés au système de cheminement de leurs besoins énergétiques (pétrole et gaz) ainsi que de leur commerce extérieur.

En effet si l'on analyse l'état d'importation de certains pays on remarque que l'Italie importe pour 30% de sa consommation de pétrole de Libye et à hauteur de 40% de sa consommation de gaz d'Algérie. De même l'Algérie alimente en gaz naturel l'Espagne, le Portugal, la France et la Belgique.

Les pays de la rive sud sont un marché important pour l'Europe (67% des importations de l'Algérie proviennent d'Europe, 69% en ce qui concerne la Tunisie et 57% pour le Maroc).

Cette interdépendance n'implique pas automatiquement la notion de menace militaire malgré qu'elle a des implications sur le plan sécurité pour l'Europe et son

institution à la recherche d'un nouveau ennemi. En conséquence, une nouvelle politique de sécurité de l'OTAN plus claire et acceptée dans la région a été adoptée par l'ouverture de dialogue et de partenariat.

3-32/ Perceptions de la sécurité dans la rive sud.

La perception de la sécurité par les pays du sud diffère de celle des pays du nord, du fait que les préoccupations ainsi que les problèmes sont d'un autre genre.

Quant on aborde le problème de la sécurité en méditerranée, dans son ensemble, on s'aperçoit que les débats sur la Méditerranée occidentale semblent plus faciles du moment où on parvient à exclure ou à escamoter un problème crucial qu'est le problème Israëlo- Palestinien. Toutefois, cette facilité n'est qu'apparente et aléatoire dans la mesure où la question palestinienne influe sur la démarche lorsque cette tension prend des proportions incontrôlables et inhumaines. D'autre part, des divergences de point de vue non négligeables demeurent. Il s'agit essentiellement des problèmes de l'immigration et de la circulation des personnes, de la démocratie, des droits de l'homme et enfin du phénomène de l'intégrisme religieux.

Le flux migratoire dans le bassin méditerranéen.

Le problème de la circulation des personnes se fait pratiquement dans le même sens de la rive sud à destination de l'Europe. Il est perçu différemment de part et d'autre des deux rives du bassin méditerranéen. En effet, les pays du sud générateurs de flux migratoires qualifient les politiques communautaires de réactives et restrictives par rapport à ces flux. Tous les pays Européens ont adoptés des politiques en matière d'immigration destinées à diminuer les flux par l'instauration de critères sélectifs en matière d'octroi de visas. Ces critères sélectifs avec l'instauration de quote-part

POSITION DES PAYS DU MAGHREB VIS A VIS DES EURO-FORCES :

Les pays du Maghreb observent la création des euro-forces comme un moyen militaire dirigé contre eux car en méditerranée occidentale les risques d'un affrontement militaire entre pays de la rive sud et ceux de la rive nord n'existent pas (l'incident de l'été 2002 concernant l'îlot de Persil n'était qu'un nuage survenu à une occasion bien particulière).

La création des euroforces (EUROFOR et EUROMAFOR) s'inscrivant dans le cadre géopolitique méditerranéen est perçue comme une menace pour les pays de la rive sud de la Méditerranée. Ces forces destinées pour¹⁵ :

- ~ des missions humanitaires ou d'évacuation de ressortissants
- ~ missions de maintien de la paix
- ~ missions de forces de combat pour la gestion des crises, y compris des opérations de rétablissement de la paix.

Les pays de la rive sud du bassin occidental ont été unanimes dans leurs perceptions que la constitution de telles forces multilatérales est dirigée contre eux au regard de la conjoncture et des notions de missions citées ci-dessus. Au lendemain de l'annonce de création de ces forces les ambassadeurs des pays maghrébins se sont dépêchés auprès des ministères des affaires étrangères des pays comme la France, l'Italie, l'Espagne et le Portugal n'ont pu avoir d'explications convaincantes.

3-33/ Perceptions de la sécurité dans la rive nord

Depuis la chute du mur de Berlin l'on assiste à des mutations sur la scène internationale pour une réorganisation d'un l'ordre mondial qui tienne compte des

nord géographique, que les autres acteurs qui ont des intérêts et des politiques dessinées pour telle zone, dont le cas le plus singulier est celui des Etats-Unis ».

concept de sécurité et mesures de confiance dans la région.

Les approches des organismes se préoccupant du concept de sécurité pour la Méditerranée est différent selon la façon d'envisager le problème par l'Union Européenne, l'UEO ou l'OTAN.

Si la fin de la guerre froide a entraîné une transition dans une certaine confusion, les événements du onze septembre 2001 ont plongé le monde dans un contexte international mal défini et marqué par une effervescence sécuritaire sans précédent.

Malgré cette situation internationale difficile, il n'existe pas de menace réelle et affichée pour l'Europe et notamment venant de son flanc sud.

La défense de l'Europe est assurée par ses propres moyens et ceux de l'OTAN dans le cadre de l'Alliance Atlantique.

Le professeur J.F Daguzan¹⁷ décrit le concept de sécurité globale comme une coopération discriminée, ajoutant que le bassin méditerranéen est un système d'interrelation et d'interbrication complexe des peuples, de cultures et de religions où les problèmes ont un caractère transversal (qui vont des problèmes économiques aux problèmes sociaux ou de communautés, en passant par les problèmes ethniques).

La question du problème Israélo-Palestinien reste un obstacle très délicat pour une sécurité globale dans le bassin méditerranéen. L'espoir né après les négociations entamés à Madrid s'est envolé avec les derniers bouleversements intervenus sur la scène mondiale et la position des Etats-Unis qui soutient sans réserve la politique Israélienne.

La création des forces conjointes européennes, et plus précisément EUROFOR et EUROMAFOR, dans une conjoncture particulière ont été considérées par le pays du sud comme une menace dirigée contre eux. Une démarche commune et concertée avec les pays de rive sud du bassin occidentale pourrait créer des sentiments de confiance entre partenaires des deux rives et pourrait favoriser une coopération militaire.

La rive nord et le phénomène islamiste :

Les pays d'Europe ont adoptés dès le début une politique de double langage dès le début de manifestation du phénomène. En effet quelques capitales ont accueillis à bras ouverts les intégristes religieux et se transformant en capitales de réfugiés. Affichant un discours prônant la lutte contre le terrorisme, les Européens accueillait des prétendus réfugiés politiques avec de larges libertés d'expression à travers lesquelles ils revendiquaient des actes graves d'atteintes à la vie et libertés d'autrui. Le monde qui n'a pris conscience hélas qu'après les évènements du onze septembre 2001 devraient agir de sorte à afficher des positions fermes vis à vis des réseaux de soutien et de financement des organisations intégristes, ce qui serait signe d'assurer des mesures de confiance. Selon le professeur Biad¹⁸ le discours double des gouvernements est inadmissible de même que la comparaison d'un état avec des intégristes commettant des actions terroristes.

Les Etats de la rive sud devraient agir dans le sens d'ouverture démocratique et de promotion des droits de l'homme, mais cette noble tâche ne peut se réaliser en dehors de paix et stabilité.

La démocratie dans les pays du sud de la Méditerranée.

mutation de société. Le professeur Chourou¹⁸, met l'accent sur l'absence ou l'insuffisance d'un ferme engagement européen en faveur de la démocratie là où elle fait défaut.

De son côté le professeur Yata¹⁹ a insisté sur le fait qu'il fallait considérer d'autres facteurs. On ne doit pas oublier que la plupart des élites maghrébines se sont formées en Europe. L'élite Maghrébine formée dans les grandes écoles et instituts d'Europe et du monde occidental connaît parfaitement l'histoire et le cheminement du processus de la démocratisation dans certains pays (Espagne, Grèce, Portugal). Les pays de la rive sud cherchent à établir des liens et une vision globale en matière de sécurité et attendent des pays de la rive nord une meilleure compréhension vis à vis de leurs problèmes rencontrés. Si l'élite a des dispositions démocratiques, elle ne peut calquer le modèle occidental et faire fi de certaines convictions culturelles et religieuses ainsi que des us et coutumes.

3-34/ Les relations des Etats-Unis d'Amérique avec les pays méditerranéens

Les Etats – Unis ont une politique globale et hégémonique dans la Méditerranée qui s'appuie sur l'allié de poids que représente Israël. Les Etats – Unis contrôlent ainsi les trois accès de la mer Méditerranée via l'OTAN qui regroupe les armées alliées sous leur commandement. La guerre froide ayant pris fin, les Etats-Unis continuent de légitimer leur présence dans la région par les foyers de tensions dans le Golfe et les menaces intégristes ainsi que l'attitude « provocatrice » de l'Irak²⁰.

En effet, la VI^e flotte américaine qui croise en Méditerranée est impressionnante. Cette hégémonie militaire des Etats-Unis en Méditerranée euro-arabe se double d'une « générosité » de leur aide publique au développement. Les Etats-Unis sont assurément les premiers bailleurs de fonds²¹ d'aide bilatérale dans la région au niveau des prêts et des dons. Contrairement à l'Union Européenne, qui établit des

contrats négociés de développement avec ses partenaires, les Etats–Unis distribuent son aide en fonction de critères politiques et stratégiques qui ne prennent pas toujours en compte la dimension humaine. Cette politique a néanmoins l’avantage d’être claire, motivée et déterminée²²

Par ailleurs, le bassin méditerranéen est conçu comme faisant partie d’un tout dans lequel les Etats-Unis incluent le Moyen Orient et le Golfe Persique. Cette perception est due non seulement à sa politique extérieure régionale, mais aussi aux intérêts vitaux qu’ils maintiennent dans la zone : les hydrocarbures principalement. De leurs côtés, les pays du sud voient que l’élargissement de l’OTAN sur toute la région ne s’adapte pas à leurs besoins, et que le schéma de leurs relations avec les Etats – Unis se fonde sur la concurrence économique internationale, sur laquelle leurs pays n’ont guère de possibilités de développement.

3-35/ Dialogues et coopérations

La notion de sécurité en région méditerranéenne reste complexe. L’approche sécuritaire est traitée par différentes institutions : Union Européenne, l’UEO, l’OTAN et l’OSCE. L’état actuel de dialogue et de coopération est comme suit :

-les partenaires de l’UE dans le cadre du Partenariat Euro-Méditerranéen (PEM) : Algérie, Chypre, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte (intégrera l’UE en avril 2004), Maroc, Autorité palestinienne, Syrie, Tunisie et Turquie ;

-les partenaires de l’UEO dans le cadre du Dialogue méditerranéen : Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Mauritanie, Maroc, Tunisie, Chypre et Malte ;

-les partenaires de l’OTAN dans le cadre du Dialogue méditerranéen : Egypte, Israël, Mauritanie, Maroc, Tunisie, Jordanie et Algérie ;

- les partenaires de l’OSCE dans le cadre de la Coopération méditerranéenne :

aux travaux de l'OSCE en décembre 1972 à Helsinki ou l'Algérie et la Tunisie soutenus par la France présentent un mémorandum commun pour la sécurité en méditerranée. L'année suivante et en marge de la conférence des non alignés à Alger a été adopté la résolution sur « la transformation de la Méditerranée en zone de paix et de coopération » avec la slogan « la Méditerranée au Méditerranéens »²⁴.

Dialogue méditerranéen de l'OTAN

En janvier 1994, les Chefs d'Etats et gouvernements de l'OTAN, réunis à Bruxelles ont déclarés envisager des mesures destinées à promouvoir le dialogue, la compréhension et le renforcement de la confiance entre pays de la région suite à l'évolution positive dans le processus de paix au Moyen-Orient. Cette initiative était destinée à encourager également "tous les efforts propres à renforcer la stabilité régionale". Avant la fin d'année (en décembre 1994), les ministres des Affaires étrangères de l'OTAN se sont déclarés prêts "à établir des contacts, cas par cas, entre l'Alliance et les pays méditerranéens non-membres, en vue de contribuer au renforcement de la stabilité régionale". Les instructions ont été donnés au Conseil en session permanente de développer une proposition de dialogue et d'engager des contacts préliminaires. Le 8 février 1995, le Conseil de l'OTAN réuni en session permanente a invité l'Egypte, Israël, la Mauritanie, le Maroc et la Tunisie à participer à la phase initiale du dialogue sur la Méditerranée. la Jordanie a été invitée en novembre 1995 à prendre part²⁵ et l'Algérie a été associée au dialogue en mai 2000.

En juillet 1997, Lors du sommet de Madrid, l'OTAN a relancé l'idée de dialogue sur la Méditerranée. Cette décision reflète le lien existant entre la sécurité de

Les discussions politiques bilatérales et régulières donnent lieu à des exposés sur les activités de l'OTAN et les partenaires méditerranéens sont invités à faire-part à l'OTAN de leurs opinions sur les questions liées à la stabilité et à la sécurité dans la région méditerranéenne. Ils peuvent également, s'ils le désirent, participer à des activités spécifiques dans des domaines comme la science, l'information et les plans d'urgence civils et suivre des cours dans les écoles de l'OTAN.

Les activités de coopération militaire sont également prévues dans le dialogue. Trois partenaires méditerranéens, l'Egypte, la Jordanie et le Maroc, participent militairement aux cotés de l'OTAN en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo dans le cadre de leur participation à l'IFOR/SFOR et la KFOR. La participation à des activités en coopération ouverte dans le cadre du dialogue méditerranéen est facultative. Les pays partenaires du dialogue pourraient également être invités à envoyer des observateurs aux exercices de l'OTAN, aux opérations de maintien de la paix ou autres, ainsi que l'envoi d'officiers à certains exposés spéciaux au niveau de SHAPE, sur la gestion des crises, le maintien et le soutien de la paix²⁶. Le programme prévoit aussi des escales de navires de la Force navale permanente de l'Atlantique de l'OTAN (STANAFORMED) dans des ports de pays participants au dialogue²⁷. Des activités comme celles-ci pourraient être les premiers pas vers la mise en place d'un certain niveau de coopération militaire dans les domaines de la gestion de crises, soutien de la paix ou d'exercices militaires.

Les objectifs de l'OTAN pour la méditerranée sont multiples et peuvent se résumer comme suit :

- ~ dialogue avec les pays méditerranéens
- ~ gestion des crises
- ~ stabilité des alliés en méditerranée

De par cette proximité géographique, il y aura toujours un lien entre la sécurité en Europe et celle de la région méditerranéenne. Le dialogue devrait être encouragé pour concevoir une coopération globale pour la sécurité et la stabilité de toute la région.

L'Europe dont la défense repose sur la structure de l'OTAN a constitué des forces propres qui seraient le noyau d'une structure de défense européenne dans le cadre de la PESD. L'EUROCORPS noyau des forces collectives de défense a commencé avec la constitution de la Brigade Franco-Allemande forte de quelques 4500 hommes (créée en 1987). En 1993, et sur une initiative Franco-Allemande le Corps Européen a été créé, fort de 40 000 hommes et baptisé EUROCORPS. Cette force multinationale a vu la participation de la Belgique, l'Espagne et le Luxembourg aux côtés des Français et des Allemands.

Parallèlement, en Méditerranée est créée l'EUROFORCES avec participation de la France, Espagne, l'Italie et le Portugal. Ces forces s'inscrivent dans le cadre géopolitique Méditerranéen. Les EUROFORCES sont constituées d'une composante terrestre EUROFOR forte de 10 000 hommes et d'une composante maritime EUROMARFOR et « vouées aux missions de Petersberg à savoir des missions humanitaires, de maintien ou de rétablissement de la paix dans le cadre de l'UEO, de l'OTAN ou d'organisations internationales »²⁸. Ces forces non permanentes sont constituées sur le principe de « réservoir de forces » avec un état-major permanent basé à Florence.

L'EUROMARFOR activée pour des exercices environ une fois par an a reçu une première mission en Méditerranée orientale au cours du premier trimestre 2003. La composition des forces pré-désignées à l'EUROMARFOR incluent : un porte-avions, sept frégates, trois corvettes, un sous-marin nucléaire d'attaque, quatre chasseurs de mines, deux ravitailleurs, quatre transports, hélant de débarquement

CONCLUSION

Une analyse géopolitique de la région méditerranéenne montre qu'une cohésion au sein du bassin Méditerranéen est très difficile au vue des contraintes rencontrées. La coopération en générale et sécuritaire en particulier restent figées sur l'axe bilatéral. L'initiative d'une conférence sur la sécurité et la coopération en Méditerranée à l'image de la CSCE lancée en avril 1972 par l'Italie reste un cadre à construire malgré l'initiative du niveau parlementaire qui avance dans ce sens.

Une stabilité et le développement soutenu des pays du bassin occidental reste un enjeu principal pour la paix dans le bassin méditerranéen. Les taches à accomplir dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen et euro-maghrébin en particulier restent importantes pour la consolidation de relations équilibrées.

Le conflit Israélo-Palestinien reste le principal empêchement pour appréhender le partenariat méditerranéen d'une manière globale. Si le conflit du Moyen-Orient a toujours pesé sur les relations internationales, le dialogue reste la seule voie politique en raison des motifs tant humains, historiques, culturels, économiques que

Javier Solana³⁰ qui déclara : « l'esprit de Barcelone invite à sortir de la situation douloureuse d'aujourd'hui. il faut privilégier le règlement pacifique des différends à l'usage de la violence ».

Les pays du sud méditerranéen appréhendent l'élargissement de l'Union Européenne à l'est par le sentiment de ne plus constituer un centre d'intérêt pour l'Europe, oubliant souvent qu'en tant qu'espace géopolitique homogène, ils doivent davantage travailler pour dépasser leurs rivalités internes afin de développer un espace économique et politique intégré pouvant présenter une plate forme commune de coopération avec l'Union Européenne.

Alors que le monde évolue dans le sens de mondialisation avec l'émergence d'associations régionales multiples, le Maghreb en particulier et la rive sud en général restent divisés.

Au Maghreb le problème du Sahara Occidental reste le point de blocage le plus important pour la construction de l'Union du Maghreb Arabe lancé en 1989. Ce problème pourrait trouver sa solution dans les instances internationales ou dans le cadre d'une Union du Maghreb Arabe construite d'une manière irréversible.

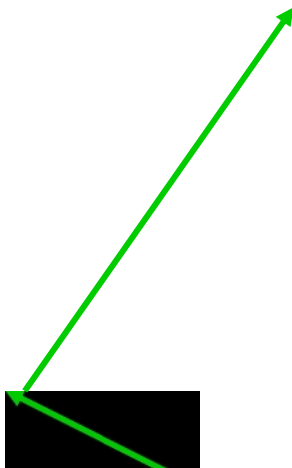
La résolution de ce problème permettrait de repenser la coopération euro-maghrébine qui après plus de trente cinq ans reste figée sur plan des échanges économiques sans atténuer les asymétries entre niveaux de vie des deux cotés.

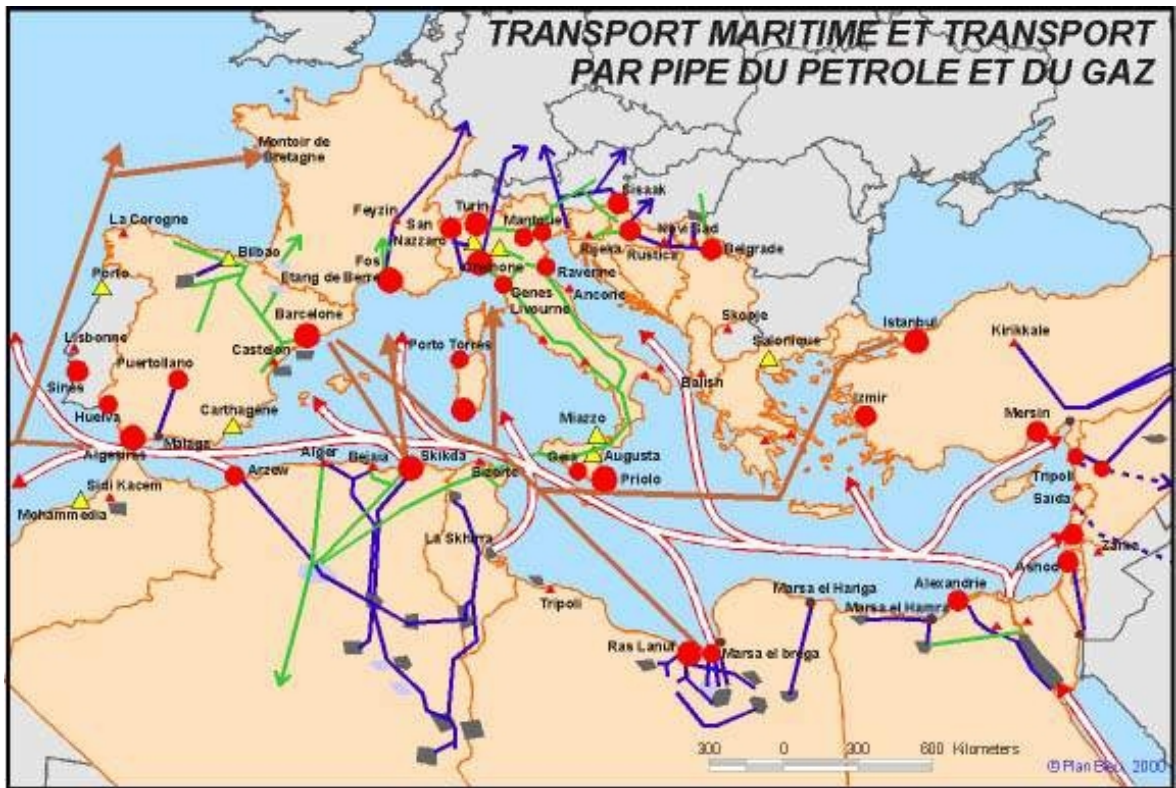
Les pays de la rive sud avec une volonté de s'inscrire dans les mutations mondiales et de l'économie mondiale ont besoin d'un partenariat équitable pour leur encrage dans l'économie mondiale. La prospérité et le développement de la rive sud et notamment celle des pays du bassin occidental sont un préalable à la sécurité dans le bassin méditerranéen et par conséquent pour la sécurité de l'Europe. La lutte contre les flux migratoires ne peut être menée à terme que par le développement local et

nécessaires à l'instauration d'un cadre permanent de paix et de prospérité pour l'ensemble des riverains.

L'établissement de bonnes relations de voisinage et de dialogue entre différentes cultures dans le respect et la compréhension doivent rester des objectifs à atteindre pour la consolidation de la sécurité et la stabilité des riverains de la méditerranée.

ANNEXE A





- | | | |
|-----------------------------|--|-------------------------------------|
| Gros centre de raffinage | Principaux gisements de pétrole | Principaux gisements de gaz naturel |
| Raffinerie moins importante | Oléoduc de produits bruts | gazoduc |
| Complexe pétrochimique | Oléoduc de produits bruts fermé | route maritime des méthaniers |
| | Grandes routes maritimes du pétrole | |
| | Port d'embarquement
ou de débarquement sans raffinage | |



- Suisse présentent un mémorandum commun à la conférence d'Helsinki (CSCE)
- Janvier 1973 : Les problèmes de la sécurité en Méditerranée sont exposés au sein de la CSCE. Les intervenants insistent pour établir un lien entre sécurité en Europe et sécurité en Méditerranée.
- Juin 1973 : Le délégué Maltais à la CSCE bloque les travaux et exige la présence des délégués Algériens, Tunisiens et Marocains.
- Sept 1973 : Conférence des non-alignés à Alger adoptant une résolution sur « la transformation de la Méditerranée en zone de paix et de coopération » connue sous le slogan « la Méditerranée aux Méditerranéens ».
- Octobre 73 : La CSCE accepte l'audition des membres méditerranéens non européens (Algérie, Tunisie, Maroc, Syrie, Egypte et Israël).
- Novembre 73 : 6^{ème} conférence arabe au sommet d'Alger favorable à un dialogue euro-arabe.
- Juin 1974 : Les ministres des affaires étrangères de la CEE examinent le dossier Méditerranéen en présence des Ambassadeurs maghrébins.
- Septembre 1983 : A Madrid la CSCE publie un document sur les questions relatives à la sécurité et à la coopération en Méditerranée.
Le président Français en visite au Maroc lance l'idée d'une conférence de la Méditerranée occidentale.
- Février 1988 : 1^{er} forum méditerranéen des pays du bassin occidental à Marseille (France).
- Mai 1989 : 2^{ème} forum méditerranéen des pays du bassin occidental à Tanger(Maroc) et préparation des rencontres du groupe des « 4+5 » puis des « 5+5 » du bassin occidental.
- Décembre 89 : conférence euro-arabe à Paris.
- Juin 1990 : conférence interministérielle des pays méditerranéens à Alger avec déclaration finale demandant la tenue d'une conférence en Méditerranée sur le modèle de la CSCE.
- Octobre 90 : réunion à Palma de Majorca d'une conférence sur la sécurité et la coopération en Europe avec la participation des pays arabes et d'Israël : lancement de la CSCM.
- Octobre 91 : 2^{ème} réunion des ministres des affaires étrangères du groupe des « 4+5 » et qui admettent Malte comme partenaire. Communiqué d'Alger préconisant une politique commune de sécurité et de stabilité en Méditerranée occidentale.

TRAITE INSTITUANT L'UNION DU MAGHREB ARABE

Sa Majesté le Roi Hassan II, Roi du Maroc ;

Son Excellence Monsieur Zine El Abidine Ben Ali, Président de la République Tunisienne ;

Son Excellence Monsieur Chadli Benjedid, Président de la République Algérienne Démocratique et Populaire,

Le Guide de la Révolution du 1^{er} septembre, le Colonel Mouammar Kadhafi, de la grande Jamahiria Arabe Libyenne Populaire et Socialiste ;

Son Excellence le Colonel Mouaouya Ould Sidi Ahmed Taya, Président du Comité Militaire de Salut National, Chef d'Etat de la République Islamique de Mauritanie ;

Ayant foi dans les liens solides qui unissent les peuples du Maghreb Arabe et qui sont fondés sur la Communauté d'histoire, de religion et de langue ;

Répondant aux profondes et fermes aspirations de ces peuples et de leurs dirigeants à l'établissement d'une union qui renforcera davantage les relations existantes entre eux et leur la possibilité de réunir les moyens appropriés pour s'orienter vers une plus grande intégration ;

Conscients des effets qui résulteront de cette intégration et qui donneront la possibilité à l'Union du Maghreb Arabe d'acquérir un poids spécifique lui permettant de contribuer efficacement à l'équilibre mondial, de consolider les relations pacifiques au sein de la communauté internationale et consolider la paix et la sécurité internationales ;

Considérant que l'édification de l'Union du Maghreb Arabe nécessite des réalisations tangibles et l'instauration des règles communes concrétisant la solidarité effective entre ses composantes et garantissant leur développement économique et

- renforcer les liens de fraternité qui unissent les Etats membres et leurs peuples les uns aux autres ;
- réaliser le progrès et la prospérité des sociétés qui les composent et la défense de leurs droits ;
- contribuer à la préservation de la paix fondée sur la justice et l'équité ;
- œuvrer progressivement à réaliser entre eux la libre circulation des personnes, des services, des marchandises et des capitaux.

Article 3 : La politique commune mentionnée dans l'article précédent a pour but la mise en œuvre des objectifs suivants :

- sur le plan international : la réalisation de la concorde entre les Etats membres et l'établissement d'une étroite coopération diplomatique entre eux sur la base du dialogue ;
- sur le plan de la défense : la sauvegarde de l'indépendance de chacun des Etats membres ;
- sur le plan économique : la réalisation du développement industriel, agricole, commercial, social des Etats membres et la réunion des moyens nécessaires à cet effet, notamment en mettant sur pieds des projets communs et en élaborant des programmes globaux et sectoriels ;
- sur le plan culturel : l'établissement d'une coopération visant à développer l'enseignement aux différents niveaux, à préserver les valeurs spirituelles et morales inspirées des généreux enseignements de l'Islam et à sauvegarder l'identité nationale arabe en se dotant des moyens nécessaires pour réaliser ces objectifs, notamment par l'échange des enseignants et des étudiants et la création d'institutions universitaires et culturelles, ainsi que d'instituts de recherche maghrébins.

Article 4 : L'Union est dotée d'un conseil présidentiel composé des chefs

Article 7 : Les Premiers ministres des Etats membres, ou ceux qui en font fonction, peuvent se réunir chaque fois que cela est nécessaire.

Article 8 : L'Union comprend un Conseil des ministres des Affaires Etrangères qui prépare les sessions du Conseil présidentiel et examine les questions que lui soumettent le Comité de suivi et les Commissions ministérielles spécialisées.

Article 9 : Chaque Etat membre désigne, parmi les membres de son gouvernement ou de son Comité Populaire Général, un membre qui sera chargé des affaires de l'Union. Ces membres constitueront un Comité qui se chargera du suivi des affaires de l'UNION et qui soumettra les résultats de ses travaux au Conseil des ministres des Affaires Etrangères.

Article 10 : L'Union est dotée de commissions ministérielles spécialisées instituées par le Conseil Présidentiel et dont celui – ci fixera les compétences.

Article 11 : L'Union dispose d'un Secrétariat Général composé d'un représentant de chaque Etat membre et qui exercera ses fonctions sur le territoire de l'Etat assurant la Présidence de la session du Conseil présidentiel, sous la supervision de Président de la session dont l'Etat prend en charge les dépenses de ladite session.

Article 12 : L'Union dispose d'un Conseil consultatif comprenant dix membres de chaque Etat, qui seront choisis par les organes législatifs des Etats membres ou conformément aux règles internes de chaque Etat ;

- le Conseil consultatif tient une session ordinaire chaque année, de même qu'il se réunit en session extraordinaire à la demande du Conseil présidentiel ;

- le Conseil consultatif donne son avis sur tout projet de décision que lui soumet le Conseil présidentiel et pourra éventuellement soumettre audit

Conseil les recommandations qu'il jugerait de nature à renforcer l'action

- Ladite instance a pour compétence de statuer sur les différends relatifs à l'interprétation et à l'application du traité et des accords conclu dans le cadre de l'Union, que lui soumet le conseil présidentiel ou un Etat partie au différend, conformément aux dispositions du Statut fondamental de l'Instance. Les décisions sont obligatoires et définitives ;
- L'Instance judiciaire donne des avis consultatifs au sujet de questions juridiques que lui soumet le Conseil présidentiel ;
- Ladite Instance prépare son Statut fondamental et le soumet à l'approbation du Conseil présidentiel. Ce statut fera partie du Traité ;
- Le Conseil présidentiel fixe le siège de l'Instance judiciaire et arrête son budget.

Article 14 : Toute agression contre un des Etats membres est considérée comme une agression à l'égard des autres Etats membres.

Article 15 : Les Etats membres s'engagent à ne permettre sur leurs territoires respectifs aucune activité ni organisation portant atteinte à la sécurité, à l'intégrité territoriale ou au système politique de l'un des éléments membres. Ils s'engagent également à s'abstenir d'adhérer à tout pacte, ou alliance militaire ou politique, qui serait dirigé contre l'indépendance politique ou l'unité territoriale des autres Etats membres.

Article 16 : Les Etats membres sont libres de conclure tout accord libéral, entre eux ou avec d'autres pays ou groupes de pays, tant que ces accords ne sont pas contraires aux dispositions du présent Traité.

Article 17 : Les autres Etats appartenant à la Nation arabe ou à la Communauté africaine peuvent adhérer à ce Traité si les Etats membres donnent leur accord à cet effet.

Article 18 : Les dispositions de ce Traité peuvent être amendées aux

Fait à Marrakech, le jour béni
Du vendredi 10 rajab 1409 de
l'Hégire
(1398 du décès du
Prophète) correspondant au 17 février (nouar) 1989.

	ALGERIE	MAROC	TUNISIE	MAGHREB
1 ^{er} protocole financier	114	130	95	339
	44 70	74 56	54 41	
2 ^{ème} protocole financier	151	199	139	489
	44 107	109 90	61 78	
3 ^{ème} protocole financier	239	324	224	787
	56 183	173 151	93 131	
Total	504	653	458	1615

 Sur budget CE
 Prêt BEI

PERIODE 1991/1996
 (En millions d'euros)

	ALGERIE	MAROC	TUNISIE
4 ^{ème} protocole financier	350	438	484
	70 280	218 220	116 168

	vers UE	importation de l' UE
ALGERIE	62,7%	58%
MAROC		
TUNISIE	80%	71%

NB : les pourcentages exprimés sont relatifs au taux global
d'exportations/ importations de chaque pays.

Source délégation européenne des relations extérieures de l'UE

Lucy Dumas. Fondation pour les études de défense nationale – 1992.

~Méditerranée : Quel enjeu pour le 21^{ème} siècle. Revue de Défense Nationale
04/1999

~Méditerranée Occidentale : Quelles stratégies pour l'avenir ? Publisud, 1994.

~Sites internet :

www.info-europe.fr

www.algeria-watch.org . Quel partenariat euro-méditerranéen ? Un point de vue
maghrébin de Omar Benderra.

www.ceri.-sciences-po.org. Le partenariat euro-méditerranéen : optimiser l'existant
05/2002 de Dorothee Schmid.

www.1stemediterranean.com programme MEDA

~Les Etats Unis et la Méditerranée. Publisud 2002

~Revue El-Djeich N° 470 09/2002

~Demain la Méditerranée, la parole est aux riverains du sud, Fondation
Méditerranéenne d'Etudes Stratégiques, Publisud 1995.

~La sécurité en Méditerranée. Azzouz Kerdoun Editions Publisud 1995

~La Méditerranée Nouveaux défis, nouveaux risques, sous la direction de Jean –
François DAUZAN et Raoul GIRARDET, Editions Publisud 1995.

~Le partenariat euro-méditerranéen : le point de vue arabe du Dr. Hani Habeeb
Editions Publisud 2002.

~La mondialisation Thèmes et Débats de Serge D'Agostino Breal 2002.

~Cahiers du CERI N° 8- 1994. Le Maghreb en suspens de Raymond Benhaim ;

~Maghreb : Perception Espagnole de la Stabilité en Méditerranée, Prospective en vue de l'année 2010, Direction Générale de Politique de Défense, Institut Espagnol d'Etudes Stratégiques, groupe de travail N°3/99 – Cuadernos de Estrategia 106-B (version française).

~La Méditerranée : modernité plurielle, Edition et Coordination : José Vidal – Beneyto et Gérard de Puymège, Editions UNESCO/Editions Publisud, 2000.

~Alternatives Sud, Le partenariat euro – méditerranéen vu du Sud, sous la direction de Bichara Khader; L'Harmattan ; cahiers trimestriels vol.VII(2000) 4 ;

~Revue de géographie et de géopolitique : Hérodote 3^{ème} trimestre 1998
et 4^{ème} trimestre 2001

~Aire régionale Méditerranée, Association internationale de sociologie, programme méditerranée UNESCO 2001

Introduction.....	3
1ère Partie : Géopolitique de la Méditerranée	
1-1/ La méditerranée occidentale.....	6
1-11/ Le Maghreb.....	7
1-2/ La méditerranée orientale	
1-21/ La Turquie.....	8
1-22/ Le conflit arabo-israélien.....	11
1-3/ La méditerranée et les Etats-Unis.....	12
2 ^{ème} Partie : Coopération Union Européenne-Maghreb	
2-1/ Coopération économique.....	14
2-2/ Coopération technique et industrielle.....	17
3 ^{ème} Partie : La sécurité en Méditerranée	
3-1/ Défis sécuritaires en Méditerranée.....	21
3-2/ Con séquences politiques et sécuritaires de la mondialisation.....	25
3-3/ Coopération politique et de sécurité.....	26
Conclusion.....	37
Annexe A	39
Annexe B	40
Annexe C.....	41
Annexe I	42
Annexe II.....	47
Annexe III.....	48
Bibliographie.....	49
Sommaire	51